



**Projet pédagogique
Accueil périscolaire
maternelle
La Chesnaie
2016-2017**

Sommaire :

Commune de TREILLIERES	3
Locaux.....	3
Équipe d'animation	3
Objectifs pédagogiques	4
A) Accompagnement des enfants de maternelle à devenir autonomes	
1) Mise en place de repères visuels dans les différents espaces	
2) Mise à disposition du petit matériel	
3) Laisser le choix de jeux ou d'activités	
Le temps du repas	
4) Se servir seuls à table	
5) Choix de responsables de tables	
B) Fixer et entretenir des repères spatio-temporels d'une journée	
1) Lecture du menu	
2) Étiquettes d'animaux sur les tables	
3) Temps de rassemblement	
V) Journée type	6
VI) Projets pour l'année 2015-2016	8
VII) Conclusion	9
VIII) Annexe 1	10
IX) Annexe 2	11

I) La commune de TREILLIERES

La commune de Treillières met en place un accueil périscolaire pour les enfants scolarisés dans trois écoles publiques :

Alexandre Vincent (élémentaire), Joseph Fraud (groupe scolaire primaire) et La Chesnaie (maternelle).

L'accueil des enfants se fait les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h50 et de 16h à 18h45.

Les mercredis, ce service est proposé uniquement le matin.

II) Les locaux

Les locaux, modulaires, attenants à l'école La Chesnaie, sont mutualisés avec les services du relais des assistantes maternelles et de la passerelle (pour les enfants de 2 à 3 ans).

Les activités se déroulent dans cinq salles :

2 salles de motricité,

2 salles d'activités,

1 bibliothèque.

Des aménagements d'espaces dédiés aux jeux libres, de construction ou d'imitation sont répartis dans les deux salles d'activités.

Une armoire à pharmacie est disponible dans chaque salle d'activités.

Les trousse de PAI déposées dans le bureau de direction de l'école, sont prises par un animateur quand l'enfant ou les enfants concernés sont accueillis en APS.

III) L'équipe d'animation

Elle dépend du service « scolaire et périscolaire », de la direction « Famille, éducation, loisirs » mis en place par la municipalité de Treillières.

Composée d'animateurs, d'ATSEM, et d'un responsable de site, elle se veut accueillante à chaque enfant pour qu'il s'épanouisse dans le jeu et devienne autonome.

Elle est aussi force de proposition pour ce temps non obligatoire.

Une charte de l'animatrice (ou animateur) et ATSEM est donnée à chacun des membres (voir en annexe).

Pour l'organisation du service, 2 plannings (1 pour le temps méridien et 1 pour le temps récréatif) sont institués.

Quotidiennement, des temps de réunions sont prévus de 13h 30 à 13h 40.

Cela permet aux animateurs d'échanger sur la journée, de partager un problème rencontré...

Sur une période scolaire, 2 réunions sont programmées pour la préparation des activités et l'organisation du site.
De plus chaque animateur dispose de 1h40 (1h pour les non titulaires) par semaine en préparation individuelle.
Ces informations sont affichées dans les locaux.

Le responsable de site gère le budget alloué au fonctionnement de l'APS pour son site.
Il participe à des réunions programmées sur l'année avec les enseignants, les ATSEM, le personnel de service et les différents services de la ville si besoin.

Cette coordination ponctuée de rencontres et de dialogue permet de garder l'accueil, l'écoute et la bienveillance pour chaque enfant accueilli.

D'autre part, le coordinateur du service scolaire et périscolaire réunit les 3 responsables de site (A. Vincent, J. Fraud, La Chesnaie) une fois par mois pour permettre des échanges sur les fonctionnements, transmettre les informations descendant de la direction et entretenir la cohésion du service sur l'ensemble des sites d'accueil.

IV) Objectifs pédagogiques

A) Accompagner les enfants de maternelle à devenir autonomes

Les temps périscolaires matin et soir

1) Mise en place de repères visuels dans les différents espaces

Exemples : affichettes pour repérer les toilettes, dessins incitant à ranger les jeux après les avoir utilisés, photos illustrant les règles de vie.

2) Mise à disposition du petit matériel

Les enfants ont accès au papier, crayons, pâte à modeler, perles, ciseaux, colle, ainsi qu'aux jeux de société ou puzzle.

3) Laisser le choix de jeux ou activités

Des propositions de jeux, d'activités sont faites aux enfants.
Les animateurs respectent si possible le choix des enfants en fonction du taux d'encadrement à tenir.
Les enfants peuvent arrêter une activité ou un jeu en informant l'adulte.

Il est à noter que l'enfant a aussi le droit de se reposer, de ne rien faire.

Le temps du repas

4) Les enfants se servent seuls à table

Après l'entrée ou le fromage, dès 3 ans, un enfant par table propose à ses copains une corbeille de pain. Chacun se sert. L'adulte veille à choisir un enfant différent chaque jour.

Dès l'âge de 4 ans, les enfants se servent seuls dans les plats de viande, de poisson et de légumes selon leur appétit.

Ces plats sont posés sur chaque table par les adultes.

Les enfants utilisent des couteaux.

L'adulte est là pour montrer comment s'en servir et les encouragent.

Les enfants mangent tout ce qu'ils ont mis dans leur assiette.

5) Des responsables de tables

Les enfants de 4/5 ans commencent leur repas et choisissent un responsable de table.

L'élu va écrire son prénom sur l'ardoise prévue à cet effet.

Il aura, au cours du repas, à aller chercher la corbeille de pain, le fromage, le dessert préparé par les adultes et le pot à couverts (en fin de service).

Il aura également à empiler les verres de ses copains de table.

Les animateurs veillent chaque jour à ce que ce soit un enfant différent.

L'autonomie laissée aux enfants leur permet d'être acteurs de leur temps et de moins s'énerver à attendre.

B) Fixer et entretenir des repères spatio-temporels d'une journée

1) Le matin : lecture du menu

Un rituel de comptine permet aux enfants le matin, de savoir qu'il est temps de ranger la salle et de se regrouper.

Ce moment favorise le retour au calme pour ensuite aller à l'école.

La marionnette, mascotte, manipulée par un animateur, invite un enfant différent chaque jour, à prendre la parole devant le groupe.

L'enfant donne le menu du jour aux autres enfants présents.

L'enfant rappelle les règles de vie de l'APS (mettre son manteau, son cartable et se déplacer en marchant dans les locaux).

Le mercredi, pour différencier le jour n'ayant qu'une demi-journée d'école, 3 petites marionnettes sont manipulées. Ce sont les amies de la première citée. Elles redonnent uniquement les règles de vie de l'APS et proposent aux enfants d'aller en classe.

2) Le midi : les étiquettes d'animaux sur les tables

Dans la salle de restauration, sur chaque table est posé le dessin d'un animal.
L'animateur indique à chacun où se rendre en nommant l'animal.
C'est un jeu de piste qui fait entrer les enfants tout en jouant.
L'animateur veille à laisser les copains entre eux et à séparer les enfants chahuteurs.

3) 16h15 : temps de rassemblement

Pour que les enfants jouant sur la cour puissent savoir à quel moment se rassembler, un aspect visuel leur ait donné : un animateur met sur sa tête un déguisement (sert-tête amélioré). Cela donne le signal de rassemblement.

V) Journée type

Le matin

Les animateurs accueillent les enfants en prenant en compte leur degré d'éveil.
Le nombre d'animateurs varie avec le nombre d'enfants présents (1 animateur pour 10 enfants).

Une table si besoin, est réservée au petit déjeuner prévu par les familles.

Une animatrice prend les renseignements à transmettre à l'école, dès l'arrivée des familles.

Les autres animateurs présents accompagnent les enfants dans les espaces de jeux libres, coloriages activités ou jeux encadrés.

Dès **8H25** rituel pour ranger les jeux et se rassembler.

Les animatrices accompagnent les enfants dans leurs classes respectives, en transmettant les informations des familles.

8H40 l'école ouvre ses portes.

Le temps méridien

11H45

3 animateurs accueillent dans la salle de restauration un premier groupe d'enfants.

1 ATSEM les accompagne à table en les guidant.

2 agents de restauration sont également présents.

1 de ces derniers reste en salle et accompagne les enfants pour leurs repas.

Chaque animateur ou ATSEM s'occupe d'encadrer le repas pour 2, 3 ou 4 tablées.

A la fin du repas l' ATSEM et les 3 animateurs accompagnent les enfants aux toilettes. Ils les aident à se préparer pour le repos (petits dans l'école, moyens dans les modulaires).

En parallèle, toujours à **11H45**, les enfants qui ne se reposent pas l'après-midi, sont dirigés par 2 animatrices depuis leurs classes (4 classes) jusqu'à la cour pour un temps de jeux libres.

2 ATSEM rejoignent le groupe dès qu'elles sont libérées de leurs missions de classe. Des jeux de cour sont à la disposition des enfants (vélos, structure de motricité, ballons...)

Les adultes les accompagnent dans leurs jeux et sont à leur écoute. Ils peuvent être force de propositions en termes de jeux auprès des enfants.

Il est à noter que par temps pluvieux ou froid, les locaux de l'APS sont ouverts aux enfants.

12H 25 rangement des jeux pour les enfants sur la cour

Retour au calme avec un chant rituel.

Accompagnés de 2 animatrices, les enfants enlèvent leurs manteaux dans les locaux puis c'est le passage à la salle d'eau pour le lavage des mains.

Les enfants se rangent par 2 dans le couloir avec le copain de leur choix pour aller jusqu'à la restauration.

12H40

Arrivés à l'entrée de la restauration, les enfants sont guidés par 1 animatrice par un jeu de piste pour s'installer et commencer leur repas.

L'entrée est déjà dans leurs assiettes.

3 animatrices et 1 agent de la restauration accompagnent les enfants pour leur repas. Lorsqu'il y a de l'attente entre le service des plats, les animateurs proposent des jeux calmes ou des chants pouvant se faire sans trop de déplacements, pour faire participer les enfants.

Les règles de vie sont affichées dans la salle de restauration.

En début d'année, les enfants ont été pris en photos pour les illustrer.

Un rappel régulier y est fait.

Le repas terminé, il est 13h30, les animatrices accompagnent les enfants en 2 ou 3 groupes jusqu'à la cour de récréation.

Le couloir est long et les groupes passent devant les salles de repos.

Les animateurs proposent aux enfants des moyens pour établir le silence (ex : en marchant comme des souris...)

Les enfants mettent leurs manteaux avant de sortir.

13H30 Les enseignants accueillent les enfants dehors.

Le soir

16H Temps récréatif

Les ATSEM accompagnent les enfants vers les modulaires. Ils accrochent leurs vêtements et cartables. 5 animatrices les attendent pour ce temps récréatif. Les enfants jouent sur la cour.

Si le temps ne permet pas d'être à l'extérieur, 1 ATSEM ou 1 animatrice encadrera 14 enfants par salle.

De plus, si le nombre d'enfants est supérieur à 98 et ou si le temps est pluvieux ou froid, 1 animateur et 14 enfants se dirigent vers la salle de restauration de l'école. Des jeux leur sont réservés sur place.

A partir de **16H05**, les parents peuvent venir chercher leurs enfants. Le responsable de site les accueille à l'entrée et les guide pour rejoindre leurs enfants.

Une animatrice peut prendre le relais si nécessaire.

Les enfants sont pointés à leur départ de l'accueil. Ce pointage se fait sur tablette avec un logiciel géré par la ville.

Les animateurs s'assurent que les personnes venant chercher les enfants y sont autorisées.

Les familles sont facturées à partir de **16H30**.

16H15 Rassemblement de tous

Le taux d'encadrement est de 1 animateur pour 14 enfants.

Un jeu chanté leur est proposé pour que ce soit un temps plus agréable à vivre (chapeau...pointu et ils font le geste avec leurs mains sur leurs têtes...).

Un Atelier Péri-Éducatif encadré (APE) chaque lundi, mardi et jeudi est proposé de façon ludique. Chaque animatrice propose son activité du jour en montrant un panneau aux enfants. Un dessin y figure pour que les enfants puissent choisir librement leur salle d'accueil.

Les enfants peuvent choisir des activités ou jeux proposés par les animateurs APS, en fonction du thème de l'année.

Les enfants prennent leur goûter avant de commencer l'APE.

Des jeux libres sont à leur disposition.

17H15 Accueil périscolaire

Le taux d'encadrement est de 1 animateur pour 10 enfants.

Le fonctionnement reste le même que décrit plus haut pour les activités, jeux libres ou encadrés.

VI) Projets pour l'année 2016-2017

A) Cette année le fil conducteur proposé est «Voyage... ».

Les jeux et les activités sont choisis dans la mesure du possible sur ce thème. L'année est fractionnée comme suit :

septembre à décembre 2016 :	« ...à la campagne»
janvier, février 2017 :	« ...à la montagne »
mars, avril 2017 :	« ...à la ville »
mai, juin, juillet 2017 :	« ... à la mer »

B) Atelier Péri-éducatif encadré

Chaque lundi, mardi, et jeudi sur $\frac{3}{4}$ d'heure sont proposés aux enfants volontaires, les ateliers suivants :

jeux de société, jeux collectifs, jeux libres, jeux d'imitation, bricolage, histoires, peinture ...

Chaque animatrice ou une ATSEM porte ce projet sur l'année.

VII) CONCLUSION

La journée de l'enfant est marquée par des repères, des rituels, des jeux et aussi de la liberté.

L'équipe d'animation se veut garante du bon fonctionnement du service en ne perdant pas de vue ces points d'attention.

La cohérence de la vie de l'enfant à l'école et à l'accueil périscolaire, est primordiale.

Ce temps d'accueil non obligatoire, est un moment où l'enfant doit se sentir attendu, où il peut s'exprimer, où il se sent heureux d'être avec ses copains et avec les animateurs.

Annexe 1

Charte de l'animatrice/ teur et ATSEM pour l'accueil périscolaire de la Chesnaie

Qui s'engage à :

Accueillir les enfants sur un temps non obligatoire.
Respecter le choix de l'enfant, sans le forcer.
L'accompagner dans ses découvertes.
Proposer des jeux ou des activités selon l'âge du public accueilli.
Apprendre à savoir faire (exemple : mettre son manteau, choisir un jeu seul, couper ce qu'il a dans son assiette...)
Se mettre physiquement à la hauteur de l'enfant pour lui parler.

Connaître les enfants concernés par les PAI.
Connaître les consignes d'urgence.
Être garant de la sécurité physique et affective des enfants.

Informers les parents sur la vie de leur enfant (messages à transmettre via l'école).
Garder le dialogue avec les professeurs des écoles.

Travailler en équipe (se transmettre des informations, veiller au groupe, donner des idées...)
Aménager et ranger les locaux régulièrement.

Annexe 2

Organisation sur le temps méridien

2 agents de restauration

1 animatrice reste en salle de restauration, Mag

6 ATSEM : Lorène, Pascale, Régine, Valérie, Martine, Christèle (et Flavie)

3 animatrices : Mélissa , Béatrice, Capucine

Premier service *pour les petits et moyens qui dorment :*

12 h :

En salle de restauration :

1 ATSEM, 3 animatrices, 2 agents de restauration.

Sur la cour:

2 ATSEM, 1 animatrice.

Pause :

3 ATSEM.

12h 30 - 12h 40 :

Les animatrices et l'ATSEM accompagnent les enfants à se déshabiller pour le temps de repos.

Janine les accompagne.

Deuxième service *pour les moyens (qui ne dorment pas) et les grands :*

12h 40 :

Accompagnés par les 3 animatrices, les enfants qui jouaient sur la cour, passent aux sanitaires pour rejoindre la salle de restauration.

12h50 : changement d'ATSEM pause/service.

Un planning est établi (affiché en salle de restauration) pour connaître quotidiennement la tâche de chacun.